

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la délibération : 16/09/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, Mr PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME GLEYESSES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME CHANSAREL Frédérique, MR CAPART Aurélien, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MR TURL, Grégory

Ont donné procuration : MME MOËNNARD Charlotte à MME RIVOIRE Marion, MR VERGER Guillaume à Mr DOLIN Nicolas, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva à Mr JAIME Emmanuel, MME LATGER Lucie à MME JEULIN-CARREY Florence

Lucie GLEYESSES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-89 Demande de subvention pour des aménagements de l'ALAE, l'ALSH et la cantine

Exposé

Madame la Maire expose le projet de faire l'acquisition de mobilier et de petit équipement pour améliorer l'accueil des enfants lors des temps péri scolaires et extra scolaires. Les aménagements visent à équiper la salle ALAE et ALSH de l'école élémentaire et maternelle ainsi que la cantine : matériel d'activités et d'animation.

Ces dépenses figurent dans le schéma de développement, dans lequel sont recensés les projets envisagés sur l'année 2026 pour la commune de Flourens et susceptibles de faire l'objet d'un soutien financier de la CAF de la Haute-Garonne.

Le coût de ce projet est estimé à 17 000 € HT.

Une subvention est sollicitée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne à hauteur de 50% du projet, soit 8 500 € HT, dont le plan de financement est le suivant :

Caisse d'Allocation Familiale de HG	50%	8500€HT
Commune	50%	8500€HT

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter la subvention auprès de l'organisme,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

La délibération est adoptée à :

19

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-213101843-20260915-CM202609_202689-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Lucie GLEYSES



La maire,
Marion RIVOIRE

